

DEPOT DES TABLEAUX DE RECTIFICATION DE LA LISTE ELECTORALE GENERALE ET DES LISTES ELECTORALES COMPLEMENTAIRES

ARRET DE LA LISTE ELECTORALE GENERALE ET DES LISTES ELECTORALES COMPLEMENTAIRES

Le Maire de la Commune de Wolschwiller informe les Electeurs

- **que les Tableaux rectificatifs des listes électorales, établis par la commission de contrôle des listes électorales le 20 février 2020, ont été déposés aujourd'hui au secrétariat de la Mairie, où ils pourront se présenter pour en prendre connaissance.**
- **Que selon l'Article L20 du code électoral**
Modifié par LOI n°2016-1048 du 1er août 2016 - art. 4

Tout électeur inscrit sur la liste électorale de la commune peut demander, auprès du tribunal d'instance, l'inscription ou la radiation d'un électeur omis ou indûment inscrit ou contester la décision de radiation ou d'inscription d'un électeur. Le représentant de l'Etat dans le département dispose du même droit. Le recours est formé dans un délai de sept jours à compter de la publication de la liste électorale.

Toute personne qui prétend avoir été omise de la liste électorale de la commune en raison d'une erreur purement matérielle ou avoir été radiée en méconnaissance de l'article L. 18 peut saisir le tribunal d'instance, qui a compétence pour statuer jusqu'au jour du scrutin. Le jugement du tribunal d'instance est notifié à l'électeur intéressé, au maire et à l'Institut national de la statistique et des études économiques.

- **Que selon l'article L37 du code électoral**
Modifié par LOI n°2016-1048 du 1er août 2016 - art. 7

Tout électeur peut prendre communication et obtenir copie de la liste électorale de la commune à la mairie ou des listes électorales des communes du département à la préfecture, à la condition de s'engager à ne pas en faire un usage commercial.

Tout candidat et tout parti ou groupement politique peuvent prendre communication et obtenir copie de l'ensemble des listes électorales des communes du département auprès de la préfecture, à la condition de s'engager à ne pas en faire un usage commercial.

A Wolschwiller, le 21 février 2020

Le Maire : André LINDER

